
Habitat collectif et prévention

Métropole Aix Marseille Provence

Le Pharo
58, Boulevard Charles-livon
13007 Marseille

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Vincent Ochier
vincent.ochier@ampmetropole.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Marseille Provence Métropole a défini un plan d'action 2010-2015 pour réduire ses déchets et améliorer ses performances de tri.

Un état des lieux réalisé en 2011 a permis de mettre en avant le besoin de mobiliser fortement l'habitat collectif qui représente 76% des logements sur MPM (82% sur la ville centre Marseille) avec deux partenaires identifiés :

- Les syndicats (bénévoles ou professionnels) pour les copropriétés qui représentent la très grande majorité des logements collectifs
- Les bailleurs sociaux qui représentent moins de 20% des résidences principales de MPM.

Fort de l'enseignement acquis depuis 2004 avec différentes opérations menées dans l'habitat collectif, Marseille Provence Métropole a identifié le besoin d'avoir une approche globale de la thématique déchet et de mobiliser chaque niveau hiérarchique des partenaires.

Dans ce cadre un référent Habitat collectif a été identifié et un plan d'actions spécifiques structuré autour des axes suivants :

- Sensibilisation des habitants et gardiens
- Gestion des encombrants
- Optimisation des équipements de tri et d'ordures ménagères
- Déploiement du compostage collectif

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Les objectifs de cette démarche sont multiples :

- Mobiliser les Directions des partenaires de l'habitat collectif
- Déployer opérationnellement des actions de réduction et tri des déchets sur ce type d'habitat majoritaire sur Marseille Provence Métropole

Résultats quantitatifs

- Présentation aux Directions des partenaires de l'habitat collectif par le Président de MPM de la démarche.
- 4 plans d'actions auprès des bailleurs sociaux mis en place et 1 fédération de syndic représentant 200 000 logements sur MPM mobilisée :
 - > Optimisation des équipements de tri sur 6 sites,
 - > Déploiement du compostage en pied d'immeuble sur 9 sites
 - > 9 actions de communication menées
 - > 3 sessions de sensibilisation des gardiens organisées

Résultats qualitatifs

La présence d'un référent habitat collectif et d'un plan d'actions spécifique permet d'apporter une réponse précise aux demandes des bailleurs / syndic, de travailler avec eux sur des projets en amont et de les accompagner dans leur mise en œuvre.

MISE EN OEUVRE

Planning

- 2011 : Identification d'un référent unique Habitat collectif et définition d'un plan d'actions spécifique pour l'habitat collectif.
- 2012 : Présentation de ce plan d'actions auprès des Directions des bailleurs sociaux et Fédération de syndic puis adaptation de ce plan d'actions à chaque partenaire mobilisé.
- 2013 : Mise en œuvre des actions identifiées dans les plans d'actions individuels réalisés

Moyens humains

3 personnes ont coordonnées ce projet en interne : le référent habitat collectif, la Directrice de l'habitat ainsi que le responsable « réduction et tri » au sein de la DGS.

Moyens financiers

Pas de dépenses directes mais des dépenses de personnel pour l'organisation des réunions avec les partenaires de l'habitat collectif.

Moyens techniques

Les services opérationnels de la collectivité (collecte sélective, communication, propreté urbaine) interviennent pour les opérations terrain en lien avec les plans d'actions définis.

Partenaires mobilisés

- Bailleurs sociaux
- Fédérations de syndic et syndic
- Service Politique de la Ville – Ville de Marseille

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Oui

Difficultés rencontrées

Apport d'une réponse globale et adaptée aux bailleurs et syndic sur la thématique déchets (réduction, tri, collecte OMR)

Recommandations éventuelles

Bien identifier les correspondants en interne et externe pour éviter toute perte d'information.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ORGANISATION PROFESSIONNELLE | DECHET ENCOMBRANT

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Bernard VIGNE

bernard.vigne@ademe.fr

Direction régionale Provence-Alpes-
Côte d'Azur